Madame Roselyne BACHELOT
Ministère de la santé et des sports
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

Depuis 2002, le code de la santé publique interdit d'ajouter des substances radioactives aux biens de consommation et aux produits de construction.
Il s'agit d'une protection importante vis-à-vis de substances qui ont la capacité d'induire des cancers chez les personnes exposées et des maladies génétiques graves chez leurs descendants.

Or, un arrêté daté du 5 mai 2009 et pris en votre nom, met en place un dispositif de dérogation permettant de contourner ces interdictions.

Je souhaite vous dire mon opposition totale à ce texte. Je refuse que des sources radioactives soient incorporées à des produits accessibles au grand public.

Je refuse que des matériaux contaminés issus du démantèlement des installations nucléaires puissent servir à la construction d'habitations ou de lieux de travail.

Ayant en charge la santé publique, il vous incombe de garantir la protection radiologique de la population. Je vous demande de bien vouloir abroger l'arrêté du 5 mai 2009.

Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir m'informer de votre décision et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Nom et Prénom	Adresse	Code postal